

Congrès International Mères pour la paix

Ypres le 20 et Villeneuve d'Ascq le 21 octobre 2007

Les fillettes soldats

Intervention de Michèle Vianès

En 1999, Regards de femmes avait organisé un colloque international au sujet des mutilations sexuelles féminines et des violences exercées sur les fillettes et femmes africaines. Lors des contacts pris en Afrique, Madame Célestine Kouakoua, maire d'un quartier de Brazzaville, en apprenant l'organisation de cette conférence, a souhaité y intervenir pour parler des enfants soldats et de la « solde » en nature proposée par les groupes armés aux jeunes garçons qui rejoignaient leurs rangs : le viol des filles.

A la fin du conflit, il n'y a eu aucune prise en charge de ces enfants, abandonnés dans les rues. Ni des garçons, retournés à un état sauvage, sans foi, ni loi, ni des filles violées qui rejetaient les enfants issus de ces viols.

Depuis, nous suivons avec attention les différentes actions mises en place par la communauté internationale sur la dramatique situation des enfants soldats. La France a beaucoup œuvré à l'élaboration de normes protectrices des enfants dans la guerre, en lien avec l'ONU, l'Union européenne et l'Unicef.

En février 2007 le Gouvernement français et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont organisé une conférence internationale à Paris. "Libérons les enfants de la guerre". Cinquante-huit Etats et des dizaines d'organisations non gouvernementales ont signé une série de principes — les "Engagements de Paris" — par lesquels ils s'engagent à "ne ménager aucun effort pour mettre fin à l'utilisation ou au recrutement illégaux d'enfants par des forces ou des groupes armés dans toutes les régions du monde". La conférence a mis en lumière le sort des filles. Les principes de Paris insistent sur la réinsertion des filles, qui selon les experts représentent jusqu'à 40% dans certains groupes d'enfants soldats.

Pour la première fois, 58 pays prennent un ensemble de mesures pour empêcher le recrutement des enfants soldats et lutter contre ceux y ont recours. Ils se sont engagés à ne pas utiliser des enfants soldats et à favoriser leur réinsertion dans la vie civile.

Parmi les signataires du document figurent dix des douze pays où, selon l'ONU, des enfants sont utilisés comme soldats, le Soudan, le Tchad, l'Ouganda, la République démocratique du Congo, la Colombie, le Népal et le Sri Lanka. Les deux autres pays touchés, la Birmanie et les Philippines, ne participaient pas à la conférence. D'importants pays bailleurs de fonds ont également apporté leur soutien au texte, comme les membres de l'Union européenne, le Japon ou le Canada. Les Etats-Unis n'étaient pas représentés.

Les enfants-soldats

Quel que soit leur âge, pour leurs mères les soldats sont leurs enfants. Mais des enfants de moins de 18 ans sont associés à une force armée ou à un groupe armé.

Il s'agit de garçons ou jeunes filles, recrutés de force ou soit disant volontaires, utilisés par un groupe armé, rebelle ou pro-gouvernemental quelque soit la fonction exercée. Les filles ou les garçons sont utilisés, notamment mais pas exclusivement, comme combattants, l'arme à la main ou ils remplissent corvées et missions dangereuses posant des mines ou espionnant, quand ils ne sont pas réduits à la condition d'esclaves sexuels. Le terme ne désigne pas seulement un enfant qui participe ou a participé directement à des hostilités. La participation directe aux hostilités ou l'usage d'une arme par l'enfant n'est pas un critère déterminant et les filles utilisées comme esclaves sexuelles ou soumises à des mariages forcés au sein d'une force armée sont considérées comme des enfants soldats.

L'ONU estime à au moins 250.000 le nombre de mineurs impliqués dans des conflits dans le monde, répartis dans douze pays, africains surtout, mais également en Asie. Ce chiffre ne peut que frapper les esprits par son importance. Tour à tour victimes et bourreaux, ils baignent dans un climat de violence qui est la négation même de leur enfance. Les stratégies de prévention de leur enrôlement ont été conçues pour la première fois en avril 1997 dans les Principes du Cap, lors d'une conférence réunissant en Afrique du Sud l'UNICEF et plusieurs ONG.

Le Secrétaire Général des Nations Unies a présenté, le 26 octobre 2006 un rapport sur les enfants dans les conflits armés dans lequel il liste les pays où des enfants sont recrutés par des forces ou groupes armés.

Les jeunes filles sont recrutées à double titre, comme enfants, et comme étant de sexe féminin, par les groupes rebelles, plus que par les armées régulières. Dans certains groupes armés la proportion de filles peut atteindre 40% des effectifs. La violence sexuelle sur les femmes et les filles est un aspect systématique des conflits modernes. Elles sont utilisées comme esclaves sexuelles mais aussi comme combattantes, bombes humaines, ou servantes.

Le difficile retour à la vie civile : les programmes de démobilisation et de réintégration.

Qu'ils soient « volontaires » ou enlevés pour être enrôlés de force dans différentes fonctions, ces enfants, garçons et filles, ont été alternativement témoins de violences, en tant que bourreaux comme en tant que victimes. En l'absence de réinsertion, ils peuvent contribuer à l'enlèvement et à la récurrence des conflits, ainsi que freiner le développement de leur pays. Pendant longtemps la démobilisation des enfants soldats s'est produite de manière désorganisée. L'enjeu des programmes

Désarmement, Démobilisation, Réintégration (DDR) - outil fondamental pour sortir les enfants de ces conflits - est double :

- sortir les enfants du groupe armé et les prendre en charge ;
- accompagner les enfants dans le retour à la vie civile.

La réinsertion familiale et sociale présente souvent des difficultés liées à la durée de l'éloignement, aux violences commises ou subies et au rejet de l'autorité.

La vie de ces enfants est la plupart du temps détruite à jamais. Une fois les conflits achevés, leur réinsertion s'avère particulièrement difficile tant en raison des traumatismes subis, que de l'ostracisme dont ils font l'objet.

Beaucoup rentrent « chez eux » par leurs propres moyens, pour se retrouver souvent confrontés à un avenir incertain et contraints de lutter pour se faire accepter par leur famille et leur communauté. Les filles, en particulier, sont souvent montrées du doigt, voire rejetées par leur communauté si celle-ci sait qu'elles ont été employées par une force armée ou un groupe armé et le rejet de leurs enfants peut être encore plus complet.

La libération et la réinsertion dans la vie civile d'un grand nombre de ces enfants ont été facilitées par des interventions et des programmes d'assistance, Ils peuvent réussir leur vie s'ils reçoivent l'aide, le soutien et les encouragements dont ils ont besoin. Ces enfants, comme tous les petits humains, sont capables d'adaptation et de résilience.

Programmes de désarmement, démobilisation, réintégration

Quand les combats prennent fin, les enfants soldats sont des vétérans. Victimes ou bourreaux, ils refusent très souvent d'être traités comme des enfants. Nombre d'entre eux, démobilisés, sont de jeunes adultes qui n'ont reçu aucune éducation primaire ; ils doivent partager les bancs d'école avec de plus jeunes enfants qui n'ont pas été soumis à de telles violences.

Les problèmes d'adaptation sont immenses et le retour à une vie familiale est tout aussi ardu : les enfants combattants ont eu pouvoir de vie et de mort ; ils ne supportent plus l'autorité. Forcés par le passé de commettre des atrocités au sein de leur famille ou de leur communauté, certains n'osent plus rentrer chez eux, par culpabilité ou peur des représailles.

La réintégration des filles victimes de violences sexuelles est encore plus délicate : soumises à l'ostracisme, leurs souffrances sont niées, marginalisées, notamment lorsqu'il s'agit de filles mères. Des structures spécifiques sont instaurées pour que les filles accèdent à toutes les étapes des programmes DDR.

L'environnement protecteur doit intégrer des mesures visant à

- prévenir la discrimination à l'égard des filles, dont l'utilisation dans les conflits armés, pour systématique qu'elle soit, n'est souvent pas reconnue,
- promouvoir l'égalité de leur statut dans la société ;

Les filles et leurs enfants : Il importe de prendre des mesures préventives garantissant la participation et l'inclusion pleine et entière des filles à tous les aspects de la prévention du recrutement, de la libération et de la réinsertion. Les services doivent toujours répondre à leurs besoins spécifiques en matière de protection et d'assistance. Les personnes chargées d'identifier et d'aider les filles concernées doivent veiller tout particulièrement à ne pas aggraver la situation de ces dernières en attisant la réprobation suscitée par leur implication. Il est essentiel que les interventions prévues répondent aux besoins particuliers, en matière de protection et de soutien, à la fois des « filles-mères » et des enfants auxquels elles ont donné naissance après avoir été recrutées par une force armée ou un groupe armé.

Lors de la réinsertion, les travailleurs humanitaires doivent faire en sorte que leur action auprès de l'enfant soit relayée par la communauté et s'inscrive dans la durée. Dans ce souci l'UNICEF accompagne, les communautés, par la promotion de l'éducation et par des programmes d'apprentissage accéléré et d'aide à l'artisanat.

Les participants à la Conférence de Paris ont souligné que la réinsertion et la réintégration sociales des filles et des garçons libérés de leur servitude militaire doivent bénéficier d'un appui à long terme. Les pays africains pauvres ne disposent souvent pas des ressources nécessaires pour accomplir cette tâche eux-mêmes. "Nous demandons à la communauté internationale de nous aider à réinsérer les enfants soldats dans la société", a déclaré Mme Qamar Aden, Présidente du Comité des droits de l'homme du parlement somalien. Elle estime qu'environ 70 000 enfants ont été recrutés au cours des conflits dans son pays.

D'après les Engagements de Paris, "Il incombe en premier lieu aux Etats" de protéger les enfants et de les réinsérer dans la vie civile. Concrètement, cela consiste à identifier tous les enfants recrutés par des groupes armés et à obtenir leur libération, "sans conditions et à tout moment, y compris durant des conflits armés". En d'autres termes, la libération des enfants enrôlés ne doit pas dépendre d'un cessez-le-feu ou d'un accord de paix et il ne faut pas non plus permettre aux groupes armés d'utiliser la présence d'enfants dans leurs rangs comme moyen de pression lors de négociations pour la paix.

Les Etats promettent de "lutter contre l'impunité, enquêter et poursuivre d'une manière effective les personnes qui ont illégalement recruté des enfants de moins de 18 ans dans des groupes ou des forces armés". Ce texte ajoute que les crimes commis contre des enfants devraient être écartés de dispositions d'amnistie. Pas d'amnistie pour les chefs de groupes armés ou autres individus ayant participé au recrutement d'enfants ou commis d'autres crimes contre des enfants. Les gouvernements et les tribunaux doivent poursuivre les auteurs de ces actes.

L'annonce par la Cour pénale internationale, une semaine avant la conférence de Paris, de l'ouverture de son premier procès, celui de Thomas Lubanga, chef de milice de l'Est de la RDC accusé d'avoir recruté des enfants soldats, est significative.

Même si les "engagements" de Paris n'ont pas de valeur juridique contraignante, ils mettent en lumière un problème occulté et sensibilisent les Etats non encore signataires.

Le suivi de la conférence de Paris

Rama Yade, secrétaire d'Etat française, chargée des Affaires étrangères et des droits de l'homme s'est rendue à New York, pour l'Assemblée Générale des Nations Unies, du 29 septembre au 2 octobre 2007

Elle a co-présidé, avec l'UNICEF, une réunion ministérielle sur les enfants soldats visant à promouvoir les principes et les engagements adoptés à la conférence de Paris « Libérons les enfants de la guerre ».

97 Etats étaient représentés à cette réunion. 7 nouveaux Etats ont signé lundi 1er octobre 2007, les textes adoptés à Paris en février 2007, lors d'une réunion organisée, à New York, en marge de l'assemblée générale des Nations Unies. Ce sont l'Argentine, la Croatie, le Guatemala, le Laos, la Mauritanie, le Maroc et l'Ukraine.

A cette occasion, Rama Yade a annoncé le lancement d'un forum de suivi des engagements de Paris sur les enfants soldats qui réunirait, deux fois par an, toutes les parties intéressées.

Au Conseil de Sécurité, Rama Yade a présidé une réunion en format Arria (dialogue informel entre les membres du Conseil et des représentants de la société civile), consacrée à la question des femmes dans les conflits armés en Afrique, avec trois invitées : Mme Mary Robinson, ancienne Présidente d'Irlande, ancienne haut commissaire aux droits de l'homme, Mme Benita Diop, fondatrice et directrice exécutive de l'ONG « femmes Africa solidarité », Mme Eve Ensler, dramaturge, militante de la lutte contre les violences à l'encontre des femmes. Ensemble, elles ont appelé à une intensification de l'action du Conseil de sécurité pour renforcer la protection des femmes dans les conflits armés.

La ministre française a souligné la nécessité de poursuivre l'action contre ce fléau, auquel continuent à être confrontées de nombreuses femmes. Elle a proposé que le Conseil de Sécurité suive de manière spécifique la question des violences sexuelles lors des conflits.

« Les mères pour la paix » devraient mettre à leur agenda les actions de soutien à ces autres mères qui n'ont pas eu la possibilité d'être des enfants avant d'être elles-mêmes parents.

Regards de femmes ouvre son site internet interactif www.partagider.fr à toutes celles qui veulent contribuer aux échanges de bonnes pratiques pour éradiquer ce fléau.